



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE N°007/ODEP/MAI/2024

NICOLAS KAZADI DANS SES ŒUVRES, PRIS LA MAIN DANS LE SAC A LA BANQUE CENTRALE

Des sources de la Banque Centrale du Congo, Madame MUSHENGEZI, Directrice des opérations bancaires et monnaies (OBAMA) a été arrêtée, conduite au Parquet Général près la Cour de Cassation, interrogée, mise sous mandat de dépôt pour avoir fait obstruction à la procédure édictée pour l'exécution des dépenses publiques pendant la période d'expédition des affaires courantes du Gouvernement.

En effet, l'IGF examine pendant cette période toute dépense en procédure d'urgence avant paiement au Guichet de la Banque Centrale du Congo.

L'objectif étant d'empêcher en cette période le paiement en urgence des dépenses telles que la dette intérieure, les fournisseurs de l'Etat, les interventions économiques, les frais de mission à l'extérieur, source des nombreux détournements.

Le lundi 20 mai 2024, le Ministre des Finances a brusquement instruit la BCC de ne plus respecter la procédure exceptionnelle mise en place consistant à examiner les dépenses qu'il ordonne en procédure d'urgence.

Il s'en est suivi un bras de fer avec l'IGF qui a saisi le parquet Général près de la cour de Cassation. Ce dernier a joint aux Inspecteurs des Finances en mission à la BCC, les Inspecteurs de police judiciaires pour faire respecter la procédure exceptionnelle.

Madame MUSHENGEZI a été interpellée, interrogée, mise aux frais pendant trois heures puis relâchée pour obstruction à la mission de l'IGF.

Comment comprendre l'acharnement du Ministre des Finances à demeurer dans les pratiques de gouvernance peu orthodoxes ? La réponse est claire **la Cupidité**. Prenons juste la dette intérieure, elle est toutes les années en dépassement budgétaire parce qu'à chaque paiement les montants payés sont décotés en sa faveur et celle de ses complices, cela veut dire quoi : L'Etat vous doit dix Millions des dollars, un deal est monté entre le ministre et le créancier, et on lui propose par exemple de ne toucher que 40% de sa créance, et le reste le ministre et ses complices à divers niveaux de sa hiérarchie et de son entourage.

Pour conclure, l'ODEP demande au Président de la république de cesser de donner l'impression au peuple congolais de favoriser l'impunité ou même pire d'être complice de son protégé Nicolas KAZADI, toutes affaires cessantes ce Ministre récidiviste doit être mis hors d'Etat de continuer à nuire, il doit au moins être suspendu de ses fonctions en attendant l'action urgente de la justice sinon tout le pays va crier à la complicité.

Fait à Kinshasa, le 22 Mai 2024

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration